

# Professionnels du spectacle vivant, **pour vous V.A.E.** **ça veut dire...**



**La Validation des Acquis de l'Expérience** c'est faire reconnaître votre expérience pour obtenir un diplôme.

# Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme\* par la reconnaissance de son expérience.

Professionnels du spectacle vivant, si vous comptez au moins trois ans d'expérience dans votre spécialité, vous pouvez valoriser et faire reconnaître vos compétences par l'obtention d'un diplôme, sans nécessairement reprendre de cours.

Ce dépliant vous présente, à titre d'exemple, l'offre de deux universités françaises. La VAE est possible sur tous les diplômes universitaires, de nombreuses autres spécialités peuvent vous intéresser : renseignez-vous auprès des universités. [www.fcu.fr](http://www.fcu.fr)

\*Les autres types de certifications délivrées par des organismes privés ou publics peuvent également être obtenus par la VAE.

## Les étapes de la VAE à l'université

**1** Retirez auprès de l'université

un dossier de recevabilité. Si le dossier est recevable, l'université vous invite à signer un contrat d'engagement.

**2** Rédaction de votre dossier :

analyse de votre expérience et apport de preuves.

**3** Entretien avec le jury, et décision

de validation. En cas de validation partielle, un conseiller organise le suivi administratif et pédagogique de la prescription du jury.

### Le financement

Les frais de VAE et les frais d'inscription à l'université sont pris en charge par l'Afdas sous certaines conditions.

### L'accompagnement : facultatif, mais déterminant

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individuel tout au long de la démarche de VAE : étude de faisabilité, assistance à l'analyse, à la description écrite et orale des activités et à la collecte des preuves, et accompagnement post-jury (en cas de validation partielle). L'accompagnement est la plupart du temps déterminant pour la réussite de votre projet.

## Université de Haute-Alsace

SERFA (Service formation continue)

Patricia Blanchard

Téléphone : 03 89 33 65 02

Mail : [vaeweb@uha.fr](mailto:vaeweb@uha.fr)

[www.vae.uha.fr](http://www.vae.uha.fr)

CONTACT  
ET INFOS

### Licence professionnelle Gestion et pilotage de projets

Compétences visées :

- Déterminer la faisabilité d'un projet.
- Rédiger un cahier des charges.
- Calculer les coûts d'un projet.
- Planifier et piloter un projet jusqu'à sa réalisation.
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de suivi de projet adéquats.
- Animer une équipe projet.

### Licence professionnelle Administration et gestion des entreprises culturelles

Compétences visées :

- Gérer et administrer un projet et/ou une structure culturels.
- Rechercher des financements publics et privés.
- Concevoir, mettre en œuvre et gérer des projets et actions culturels au plan national et international.
- Connaître les réseaux et les politiques culturelles.

## Université Paul-Valéry Montpellier III

SUFÇO (Service formation continue et apprentissage)

Delphine Marty

Téléphone : 04 67 14 55 55 ou 04 67 14 55 56

Mail : [delphine.marty@univ-montp3.fr](mailto:delphine.marty@univ-montp3.fr)

[www.sufco.fr](http://www.sufco.fr)

CONTACT  
ET INFOS

### Licence professionnelle Administrateur culturel

Compétences visées :

- Assurer la gestion courante d'une association culturelle : comptabilité, analyse et interprétation des documents comptables, projections budgétaires, recherche de financements, suivi de gestion, etc.
- Connaître le cadre juridique, social et fiscal applicable aux activités culturelles.
- Organiser et gérer une production ou un événement culturel, structurer une politique de communication.
- Faire le diagnostic global d'une structure culturelle et en tirer des préconisations en termes de développement.

### Master Direction artistique de projets culturels

Compétences visées :

- Diriger, orienter, prendre des décisions.
- Organiser, produire, budgétiser, communiquer.
- Coordonner une équipe pour assurer la conception, la mise en œuvre et la gestion d'un projet culturel.

### TÉMOIGNAGE

## Le Parcours VAE de Patricia

**A** 40 ans, dont 15 ans d'expérience professionnelle, Patricia est directrice des affaires culturelles pour une municipalité de 20 000 habitants. Un statut contractuel, renouvelable tous les trois ans. Autodidacte, Patricia souhaite faire valoir ses acquis, en cas de besoin. Son objectif est fixé à l'issue d'un bilan de compétences : obtenir une licence professionnelle en administration et gestion culturelle. L'Université de Mulhouse accepte de l'accompagner jusqu'au jury de VAE, pour une validation totale du diplôme.

« J'ai travaillé pendant un an, entre deux et trois heures chaque soir, à l'exception des vacances scolaires pendant lesquelles je m'accordais une pause ». Seule dans l'aventure ? Pas tout à fait. « Je faisais le point régulièrement avec un accompagnateur spécialisé au sein de l'université. Mais entre chaque point, on est seule avec le volumineux référentiel du diplôme, on fait appel à sa mémoire, et on écrit ».

« J'ai maintenant mon diplôme en poche, et en prime, une énorme satisfaction professionnelle. »

Au bout d'un an, Patricia passe devant le jury. La validation est accordée, sous une seule réserve. « J'avais deux mois pour prouver que j'étais capable de réaliser l'analyse financière d'un établissement culturel privé. Mon carnet d'adresses m'a orientée rapidement vers la scène nationale de la commune voisine, ravie que je lui propose cette prestation. Le jury a validé ce travail, j'ai maintenant mon diplôme en poche, et en prime, une énorme satisfaction professionnelle. »